

YAWENTA FRANCE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'Assemblée Générale Ordinaire du 03 février 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le trois février,

A 10 heures,

Les adhérents de l'association YAWENTA France, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 16 allée des Myosotis 27700 BOUAFLES sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les adhérents présents en entrant en séance.

Sont présents :

Madame Corinne LEONARD, Monsieur Pierre LEONARD, Madame Anne-Marie Neimer, Monsieur Jean-François Morizeau, Madame Colette Morizeau.

Sont représentés : Michèle Hurdequint, Anaïs Vaillant, Giulia Bonacci.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Corinne Léonard, présidente.

La présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1) Rapport moral 2017
- 2) Rapport financier 2017
- 3) Montant de la cotisation 2019
- 4) Questions diverses.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport financier.

La présidente déclare que les documents et le bilan financier ont été mis à la disposition des adhérents au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente donne lecture à l'Assemblée du rapport moral.
La trésorière présente les comptes de l'exercice écoulé. La présidente commente les comptes.
Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport moral.
En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La présidente propose de maintenir le montant de la cotisation 2019 à 10 euros.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Suite à la démission de notre secrétaire Madame Michèle Hurdequint, la présidente propose la candidature de Madame Anaïs Vaillant, au poste de secrétaire.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la présidente.

Corinne Léonard, Présidente

